

**RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE UNIDIS AU TITRE
DE L'ANNÉE 2025**

Les fédérations professionnelles adhérentes à l'UNIDIS (Union Intersecteur Papier Carton pour le Dialogue Social et l'Ingénierie Sociale) ont affirmé depuis de nombreuses années leur volonté de placer le capital humain au cœur de leurs priorités. L'UNIDIS est ainsi chargée d'insuffler la politique sociale, santé, sécurité et conditions de travail des travailleurs et formation de la filière en mettant en œuvre les mandats qui lui sont confiés par ses fédérations adhérentes. Cela, dans un esprit permanent de développement de la compétitivité sociale des entreprises, et de valorisation de la filière. Elle mène ses actions en agissant directement sur les leviers du dialogue social, du développement des ressources humaines, de l'attractivité du secteur, de la formation initiale et continue, ainsi que de la santé et sécurité et des conditions de travail. L'UNIDIS accompagne également au quotidien les entreprises du secteur dans leur gestion des ressources humaines, de la santé et sécurité au travail et de la paie, en délivrant un service permanent de conseil et de formation.

En cette année 2025, l'industrie papier carton est restée fragilisée malgré un léger rebond après les crises successives des années 2023 et 2024. En effet, le secteur souffre d'une demande faible en France et en Europe, notamment dans l'industrie et la consommation.

A cela s'ajoute des coûts élevés de l'énergie, des matières premières et du transport, ce qui réduit fortement les marges. La concurrence internationale augmente (Europe du Nord, Canada, Brésil, Asie), tandis que plusieurs sites industriels ferment ou réduisent leur activité. Depuis 2024, sept papeteries ont fermé.

Les suppressions d'emplois, les inquiétudes sur la pérennité des sites et la forte inflation des années 2022/2024 ont rendu le climat social tendu dans la branche. Les attentes des partenaires sociaux s'éloignant de la réalité économique des entreprises qui ne disposent d'aucune visibilité sur leur activité à moyen voire à court terme.

Dans ce contexte, et malgré l'impossibilité de mener des travaux sur le long terme, l'UNIDIS a poursuivi ses actions autour de ses missions habituelles en gardant en leitmotive le renforcement du dialogue social, le développement de la culture RH, santé, sécurité et conditions de travail et la soutenabilité économique de ses mandats.

Plusieurs faits sont venus marquer l'année 2025 :

- La très forte attente des organisations syndicales et la volonté de fournir aux entreprises et aux salariés des dispositions de branche en phase avec les dispositifs réglementaires et les nouveautés législatives ont conduit les partenaires sociaux à conclure **8 accords de branche et 2 accords interbranches** au cours de l'exercice ;
- En parallèle, des négociations sur des **thèmes majeurs ou nouveaux pour la branche ont été entamées ou poursuivies, notamment sur les personnes en situation de handicap et les proches aidants ou encore la santé, la sécurité et les conditions de travail (SSCT) ;**
- **Malheureusement, certaines négociations n'ont pas abouti, comme celles sur les classifications ;**
- L'accompagnement constant des entreprises en matière de droit social, paie, formation professionnelle et SSCT afin qu'elles s'adaptent à **une période économique, réglementaire et géopolitique se caractérisant encore cette année par une instabilité et une absence de vision devenant une réalité structurelle** (lettres d'actualité juridique, questions-réponses, réunions d'information, webinaires...) ;
- Le suivi des régimes de la Branche en matière de **frais de santé et de prévoyance ;**

- La poursuite d’une politique proactive en matière de **certifications professionnelles** et d’hybridation des formations ;
- L’amélioration continue de nos **offres de formations** et la politique de renouvellement et de développement de ces dernières ;
- La **promotion des métiers et de la valorisation de la filière** avec les travaux sur la marque employeur et les actions de Promotion et d’Attractivité des Métiers (PAM).

Dans un contexte social, économique et politique sans perspectives clairement définies, l’UNIDIS, au cours de cette année 2025, a pu conduire son activité dans un esprit permanent de service aux adhérents en proposant un cadre social sans cesse renouvelé et en phase avec les besoins des entreprises de l’IPC.

1. Dialogue social et négociations collectives

En 2025, l’UNIDIS a conduit les négociations paritaires des différentes fédérations professionnelles composant les branches de la production et de la transformation des papiers cartons (COPACEL, COF, GROUPE HYGIÈNE et UNFEA) et au niveau interbranche pour la branche du cartonnage (CAP) :

1.1. Négociations closes en 2025

- Accords de branche sur les salaires minima conventionnels

L’UNIDIS a mené, en début d’année, les négociations annuelles obligatoires sur les salaires minima conventionnels à l’issue desquelles **3 avenants** ont été présentés aux Organisations Syndicales représentatives et acceptés par ces dernières en janvier 2025. Ils prévoient :

- Pour les OETAM + 2 %, + 1,9 % et + 1,8 % en gradation de coefficient pour le niveau 1 puis + 1,7 % sur les autres niveaux
- Pour les IC : 2 % pour les débutants et + 1,7 % pour les autres niveaux
- Pour les primes + 1,7 % sur l’ensemble des primes (hors ancienneté)

- Accord de branche relatif à la mise à jour de la convention collective

L’Unidis propose chaque année aux partenaires sociaux de mettre à jour la convention au regard des évolutions légales et réglementaires du droit social. En effet, il apparaît primordial pour l’Unidis de proposer aux entreprises et aux salariés une convention collective à jour du droit pour s’assurer de sa bonne application et de sécuriser les pratiques. L’accord du 23 janvier 2025 a permis d’adapter la CCN aux nouvelles règles européennes transposées en France sur les congés payés. Il a également mis à jour la convention sur le sujet des congés familiaux et supprimé des dispositions transitoires devenues obsolètes.

– Accord de branche relatif à la liste des métiers ou des activités exposés à des risques ergonomiques dit « accord FIPU » du 20 mars 2025

Cet accord avait pour but de permettre aux entreprises de la branche d’accéder à des aides financières revalorisées pour des actions de prévention, de sensibilisation, de formation, de reconversion et de prévention de la désinsertion professionnelle à destination des salariés particulièrement exposés aux facteurs de risques dits « ergonomiques ». Malheureusement, cet accord n’a pas pu recevoir une application opérationnelle à la suite du refus de la CATMP d’appliquer l’accord sous prétexte d’utilisation du terme « potentiellement exposé », terme indispensable néanmoins pour prendre en compte la réalité des métiers différentes selon les entreprises.

- **Accord de branche du 29 avril 2029 venant modifier l'accord relatif au travail de nuit**

Cet avenant a pour objet de mettre à jour l'accord relatif au travail de nuit au regard des observations du ministère du travail portant sur les possibilités de transport des salariés.

- **Accord de branche du 9 juillet 2025 relatif à l'activité partielle de longue durée rebond (APLDR)**

Au regard de la situation économique des entreprises de la branche, cet accord permet aux entreprises d'appliquer le dispositif d'APLD-R afin d'assurer le maintien dans l'emploi des salariés dans les entreprises confrontées à une réduction d'activité durable qui n'est pas de nature à compromettre leur pérennité.

- **Accord de branche du 9 juillet 2025 relatif au financement du dialogue social**

Cet accord vient revoir les modalités de financement de la contribution conventionnelle de branche en faveur du dialogue social afin de renforcer les moyens de la branche sur les sujets de l'attractivité, de la promotion des métiers et de l'apprentissage notamment via la structure paritaire IPC CAMPUS (anciennement AFIFOR).

- **Accord de méthode interbranche du 29 avril 2025 relatif aux négociations sur le handicap, l'égalité professionnelle et la SSCT**

Cet accord interbranche a pour objet de définir les modalités de négociations sur trois projets d'accords portant respectivement sur le handicap, l'égalité professionnelle et enfin sur la SSCT.

- **Accord interbranche du 9 juillet 2025 relatif aux mesures d'urgence**

Cet accord vient définir des mesures urgentes en faveur de l'emploi et de la formation professionnelle afin d'accompagner les entreprises confrontées à de graves difficultés économiques conjoncturelles et devant s'adapter rapidement aux mutations pour préparer la reprise économique dans les meilleures conditions.

- **Les Commissions de suivi :**

- **Prévoyance et frais de santé**

Chaque année, les partenaires sociaux se réunissent pour faire un bilan quantitatif et qualitatif des dispositifs de branche frais de santé et prévoyance. Cette commission permet également de travailler sur les orientations prévisionnelles de ces accords afin de développer la mutualisation et de garantir leur équilibre financier.

- **Commission de suivi relatif à la contribution conventionnelle dialogue social**

La commission paritaire se réunit deux fois par an afin de réaliser un bilan quantitatif et qualitatif de la collecte et des besoins de la branche notamment sur les études à financer.

1.2. Négociations entamées, poursuivies ou non abouties en 2025

- **Accord sur la mise à jour des classifications**

Dans le cadre de son obligation quinquennale de négociation, l'Unidis a lancé en 2024 les débats sur la mise à jour des classifications. L'objectif est de simplifier et de rendre plus pédagogique l'accord actuel pour une meilleure compréhension et application par les entreprises et les salariés.

Malgré de nombreux mois et de multiples réunions de négociations en format CMP et groupe de travail, les partenaires sociaux n'ont pas trouvé de consensus sur cet accord qui n'a donc pas abouti.

– **Accord handicap et proche aidant**

Sous l'impulsion de L'Unidis, les partenaires sociaux ont accepté d'ouvrir les négociations sur le premier accord relatif aux salariés en situation de handicap et aux proches aidants. La branche du cartonnage s'est associée à l'Unidis permettant ainsi de travailler à la première politique interbranche sur le sujet.

Afin d'acter les modalités pratique de cette négociation interbranche un accord de méthode a été conclu.

– **Accord SSCT**

Une nouvelle fois, c'est porté par l'Unidis que les partenaires sociaux ont ouvert les négociations sur ce sujet majeur pour la branche. La branche du cartonnage via un accord de méthode s'est également jointe à cette négociation qui prendra donc la forme d'un accord interbranche.

La volonté de l'Unidis est de donner une nouvelle impulsion à la politique SSCT de branche en créant des commissions paritaires régulières ayant pour mission de développer et promouvoir des outils de prévention des risques.

En 2025 les négociations de branche se sont poursuivies en **Commission Mixte Paritaires. Pour mémoire, cette décision de la Direction Générale du Travail fait** toujours suite à la demande de la CGT et de la CFDT portée en 2024.

Ces deux organisations ont maintenu leur demande de tutelle de la DGT malgré la tenue de nombreuses réunions de négociations et sans compter le nombre très important d'accords signés malgré de la taille de la branche et les moyens humains limités de l'Unidis.

Néanmoins, il apparait que la présence d'une Présidence par le ministère du travail rend les partenaires sociaux plus respectueux et honnêtes.

2. Stratégie Ressources humaines/Formation dans l'Industrie Papier Carton

Le renouvellement des compétences représente un enjeu majeur pour la filière, avec 40% des effectifs à compétences techniques à renouveler d'ici 2030 (données issues de l'étude quantitative sur les besoins de recrutement réalisée par l'Observatoire IPC en 2022).

La politique Emploi/Formation insufflée par l'UNIDIS, sous l'égide de la Commission Paritaire Nationale Emploi Formation (CPNEF), a l'ambition d'y apporter une réponse par le développement de l'attractivité, de l'apprentissage, de la formation des salariés et de la certification de leurs compétences.

L'UNIDIS s'appuie pour cela sur la direction Emploi Formation de l'AFIFOR depuis 2021, pour piloter la stratégie définie et animer la Commission Paritaire Nationale Emploi Formation de l'Intersecteur Papier Carton.

Afin de donner une nouvelle impulsion à la structure et de renforcer sa visibilité, l'AFIFOR a changé de dénomination au profit d'IPC CAMPUS.

2.1. Suivi de la feuille de route 2024-2025

L'UNIDIS a défini une feuille de route pour les deux années consécutives 2024-2025 qui consiste à travailler sur plusieurs axes :

- **Politique Branche ;**
- **Sécurisation des financements ;**
- **Positionnement territorial ;**
- **Développement des compétences ;**
- **Prospective et préparation des compétences de demain.**

2.2. Politique Branche

Conformément à l'**accord interbranche** signé le 13 juin 2024 en vue de renforcer l'accès à la formation des salariés et de l'IPC et d'être un levier d'attractivité pour le recrutement notamment des apprentis.

La CPNEF IPC dont l'UNIDIS a la Présidence en 2025, est animée par la Direction Emploi Formation d'IPC CAMPUS. Elle s'est réunie cinq fois en 2025 et est toujours précédée d'un COPIL (comité de pilotage paritaire) en amont afin de garantir une réflexion de fond sur l'ensemble des sujets traités.

Enfin, la **présence de l'UNIDIS dans les instances de l'OPCO2i** pour la mandature 2023-2025 a permis de participer activement au fonctionnement de l'opérateur de compétences inter-industries :

- 1 siège en conseil d'administration
- 9 sièges en Section Paritaire Professionnelle IPC (3 pour CAP)
- 1 siège dans quatre Commissions dédiées (sur six)
- 2 sièges dans quatre Commissions Territoriales (sur onze)

Ce positionnement est particulièrement stratégique pour peser sur les décisions et surtout bénéficier d'une connaissance approfondie des dispositifs et du fonctionnement de l'OPCO2i.

2.3. Suivi et gestion paritaire des financements

Le bilan des missions financées par OPCO2i se sont largement réduits en 2025 pour s'élever à environ 820k€ en 2025. Ces budgets et actions sont pilotés paritairement via l'UNIDIS et IPC CAMPUS au profit de la filière et des entreprises de l'IPC :

- Promotion des Métiers (229 237€)
- Observatoire de Métiers (381 368€)
- Certifications (215 847,95€)

En ce qui concerne la formation continue, deux dispositifs financiers de l'OPCO2i ont soutenu la dynamique formation, à savoir :

- **Dispositif FNE**
- **Accord paritaire sur les « Mesures d'Urgence »**

Grace au travail paritaire de développement et de promotion, **le nombre de certifications CQP/CCP a augmenté** de plus de 50% en 2025 (par rapport à 2024), néanmoins, il reste inférieur de 38% au nombre de certifications de 2023.

2.4. Positionnement territorial

Les contrats de Branche avec les Régions sont un des moyens de gagner en visibilité et de soutenir notre politique emploi et formation dans les territoires où les entreprises de l'IPC sont particulièrement représentées.

L'UNIDIS est signataire de plusieurs Contrats d'Objectifs Territoriaux ou sectoriels en cours :

- En Nouvelle Aquitaine : CRFI (Contrat Régional de Filières Industries)
- En Hauts de France : CPRDFOP (Contrat de Plan Régional de Développement des Formations et de l'Orientation Professionnelles)
- En Grand Est : COT Industries (Contrat d'Objectif Territorial)
- En Pays de Loire l'Unidis a nouvellement intégré le contrat d'objectif en fin d'année

L'année 2025 a été consacrée à maintenir le déploiement la Marque de branche : **IPC Naturellement Papier Carton** dans tous les territoires, notamment grâce aux actions de promotion des métiers (36 salons de l'orientation en régions) et aux Paperteams territoriales (6 Paperteams) qui réunissent cinquantaine d'entreprises autour des enjeux d'attractivité, de recrutement et de formation.

La Journée des Paperteams du 26 novembre 2025 à Paris fut une journée exceptionnelle tant par son nombre de participants (entreprises, fédérations patronales, organisations syndicales, OPCO2I ...) que par la qualité des travaux portant notamment sur les problématiques d'attractivité et de SSCT liées à la part importante de travail postée dans la branche.

Assise sur une étude quantitative et qualitative, cette journée s'est conclue sur le nécessaire travail collectif impliquant tant les salariés que les employeurs et sur des solutions essentiellement locales à la question au regard de la variété des situations aussi nombreuse que les entreprises et les attentes de chaque salarié.

2.5. Prospective et préparation des compétences de demain

L'Observatoire des Métiers est nourri grâce à des fonds paritaires, ses projets sont donc validés paritairement en CPNEF IPC sur un budget initial accordé par OPCO2i, et pilotés par IPC CAMPUS.

En 2025, **l'Observatoire de Branche IPC** a lancé plusieurs études :

- Etude sur les modèles d'organisation du travail : attractivité, motivation et SST dans l'IPC vis-à-vis du travail posté ;
- Baromètre de l'apprentissage : suivi du taux d'apprentis, qui baisse en 2025 avec un taux de 2% (contre 2,1% en 2024 et 3,5% en moyenne dans l'industrie).

Par ailleurs, pour préparer les compétences de demain et les mutations en cours, plusieurs projets ont continué en 2025 de bénéficier de financement OPCO2i pour soutenir une dynamique très proactive :

- Le **projet d'accompagnement de la transformation digitale (XR PAPERFAB)**
- Le **projet de réalité virtuelle** sur la détection des risques dans les activités logistiques et la transformation du carton, ces deux projets aboutiront au cours de l'année 2025 ;

3. Partenariats

3.1. Partenariats régionaux

L'UNIDIS a participé à la négociation, au pilotage et/ou aux travaux dans le cadre de différents Contrats d'Objectif Territorial Inter-industries des Régions Grand Est, Nouvelle Aquitaine, Pays de Loire et Normandie.

3.2. Collaboration avec l'OPCO2i, partenaire indispensable à l'accompagnement des compétences

La Branche dispose des moyens nécessaires au pilotage de la certification des compétences dans les métiers de l'Industrie Papier Carton, grâce à une convention annuelle signée entre UNIDIS et l'OPCO2i. Malheureusement ces moyens financiers ont été largement réduits en 2025.

Enfin, une option de 2,25 millions d'euros sur deux années (2025 et 2026) pour le financement de la formation continue des salariés a été validée en 2025 dans le cadre de l'accord mesures d'urgence.

4. Santé et sécurité au travail

L'UNIDIS organise depuis en 2021 une Commission Santé, Sécurité, réunissant de nombreux responsables QHSE, préventeur, animateur sécurité et Responsable de ressources humaines des entreprises de l'IPC.

Cette commission a pour objectifs, notamment, de relancer une dynamique SSCT au sein de la Branche et de sensibiliser les entreprises à la prévention des risques professionnels. Les axes de travail en 2025 ont été :

- **L'animation du réseau des référents** et responsables en santé et sécurité au travail présents au sein de la Branche, avec le partage d'expérience entre eux et pour les entreprises de l'IPC ;
- L'enrichissement d'une **base documentaire en santé et sécurité** mise à disposition des entreprises adhérentes fin d'année 2024 qui a été enrichie en 2025 (modèle de Plan de prévention, PAPRIACT, protocole de sécurité et rapport annuel), cette base sera élargie aux outils de terrain au cours de l'année 2026 ;
- Conception d'**outils de communication** sur les aides en SSCT, cela sera complété par des outils sur des risques ciblés au cours de l'année 2026.

Les entreprises et les salariés participants peuvent ainsi échanger et capitaliser sur les bonnes pratiques de chacun en matière de santé et de sécurité au travail. Les sujets soulevés font l'objet de trois sous-commissions ainsi composées :

- Communication et développement de la culture SST en entreprise ;
- Gestion des risques liés aux situations de travail ;
- Management des risques internes et externes.
-

Elle est également alimentée par les problématiques soulevées lors des échanges avec les partenaires sociaux.

Les négociations du futur accord SSCT ont notamment pour objet de transformer cette commission en SCTT en commission de travail paritaire afin de développer le dialogue social et de créer des outils de

prévention paritaires.

Des travaux ont également été menés pour déployer les deux autres **modules de formation en réalité virtuelle** sur le principe de « chasse aux risques » dans un environnement type papèterie, dont les travaux aboutiront en 2026.

Ces modules seront mis à disposition de toutes les entreprises de la CCN 3238 et de la CCN 489 (seul l'achat d'un casque de réalité virtuelle est à la charge de l'entreprise).

En 2025, le sujet SSCT a donc mobilisé l'Unidis pour trente de réunions :

- 1 réunion de la commission SSCT et 1 participation à la commission COF ;
- 7 réunions des groupes de travail (conception des outils de branche mentionnés précédemment) ;
- 10 réunions paritaires pour les projets modules en réalité virtuelle (logistique et transformation carton) ;
- 6 réunions avec le Medef (GT STCT, ATMP...) (passeport prévention, PLFSS, FIPU...) ;
- 5 réunions avec la CNAM (CTN-F et commissions dédiées) (séances plénières sur les projets de recommandations, la sinistralité, etc., TMS et risques chimiques pro, outil OiRA).

5. Conseil en Droit social/RH

L'équipe de l'UNIDIS poursuit sa mobilisation afin d'offrir aux entreprises et aux fédérations professionnelles adhérentes les services dont elles ont besoin.

Elle assure une mission quotidienne de veille, d'information, de conseil et d'assistance juridique téléphonique en droit social. Dans ce cadre, **l'UNIDIS a recueilli et traité 886 problématiques de la part de ses adhérents, directs ou indirects. Les thèmes les plus récurrents ont été la paie, la durée du travail et représentants du personnel.**

En 2025, **les cercles RH**, lieu d'échanges entre adhérents, notamment sur l'actualité sociale et des problématiques communes (méthode de classification des salariés, APLD Rebond, spécificités du travail en continu, astreintes, etc.) se sont déroulés deux fois. Afin d'offrir un service de conseil sur mesure aux entreprises, ce sont aussi 13 journées de formation ou d'audit qui ont été tenues (contre 12 en 2024).

L'UNIDIS publie chaque année de la documentation sur son site internet pour permettre aux adhérents de mieux appréhender certains sujets d'application de la convention collective. En 2025, 29 articles ont été publiés sur l'extranet Unidis, 68 Flash info envoyés et 7 guides pratiques ont été mis à disposition ou renouvelés

6. Représentation/Relations institutionnelles

L'UNIDIS a **continué ses actions de représentation auprès de partenaires extérieurs dans le domaine social et formation en 2025** (pouvoirs publics, des collectivités territoriales avec la signature des contrats d'objectifs ...), et en particulier dans des instances :

- **Patronales** telles que le MEDEF (Commission Éducation, Formation, Insertion, Commission Dynamique, travail et emploi, Groupe de Travail Santé au Travail – Conditions de Travail) ou le Conseil d'administration de l'OPCO2i ;

- **Paritaires** telles que les instances de l'OPCO 2i (Conseil d'administration, Bureau, Section professionnelle paritaire IPC, Commissions spécifiques), la Commission Paritaire Nationale de l'Emploi et de la Formation IPC (CPNEF), l'AFIFOR ou dans des mandats interprofessionnels comme la CNAM-TS, au sein de la CTN-F (industries du bois, de l'ameublement, du papier carton, du textile, du vêtement, des cuirs et peaux et des pierres et terres à feu).

La collaboration avec Pôle Emploi qui avait débuté en 2023 et mise en veille en 2024 du fait de la réorganisation de la structure vers France Travail a pu reprendre fin 2025.

L'Unidis a pu obtenir des contacts avec de nouveaux référents nationaux et les premières actions en commun devraient aboutir en 2026.